

INTERVENTION AU CONSEIL COMMUNAL DU 24 SEPTEMBRE 2007

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Il y a quelques années, il fallait payer 70 francs pour se débarrasser d'un frigo ou d'un congélateur. Actuellement, nous payons une taxe de récupération au moment de l'achat pour que ces appareils soient acheminés dans des centres spécialisés et que le liquide d'évaporation qui crée le froid soit soigneusement récupéré.

S'il ne l'est pas, ce dernier s'évapore, pollue l'atmosphère et peut contribuer à augmenter les trous d'ozone des régions polaires.

Cet été, j'ai vu dans notre déchetterie, que ces appareils étaient désossés sans précaution, les tubes sectionnés laissant le gaz s'échapper à l'air libre.

Je prie la Municipalité de rendre attentif les responsables de la déchetterie que ce n'est pas la manière de faire et qu'ils doivent acheminer ces appareils dans les centres spécialisés.

Merci de votre attention

Claude Paillard / ROLC